

FICHE SECURITE

SCIE RADIALE A ONGLET

ELU PS374

NE PAS METTRE EN MARCHÉ SANS AUTORISATION DU PROFESSEUR !



RISQUES POTENTIELS

- Risque de coupures des mains et des doigts par l'outil.
- Risque de projection de copeaux et poussières.
- Risque de mouvement de la pièce en cours d'usinage.



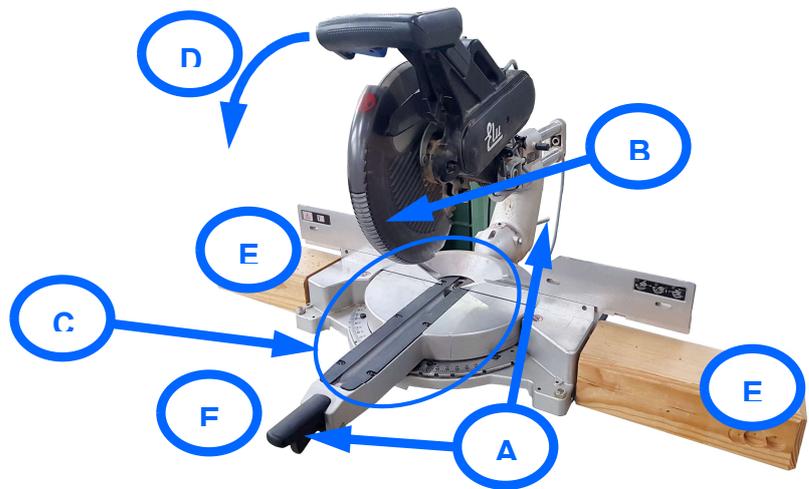
LIMITES D'UTILISATION COURANTE

- Utiliser la scie uniquement pour usiner du bois massif en opération de tronçonnage.
- Ne jamais superposer plusieurs pièces ; ne scier qu'une seule pièce à la fois.
- Fixez la pièce à usiner soigneusement ou la maintenir fermement contre table, guide et butée afin d'éviter tout mouvement ou rotation.
- Usiner des pièces d'une longueur supérieure à 200 mm afin d'assurer leur maintien.
- Pour un sciage à 90°, ne pas usiner des pièces d'une section supérieure à 102 x 305 mm.
- Pour un sciage à 45°, ne pas usiner des pièces d'une section supérieure à 102 x 216 mm.
- Pour un sciage à 90° et inclinaison à 45°, ne pas usiner des pièces d'une section supérieure à 43 x 305 mm (inclinaison à droite) et 81 x 305 mm (inclinaison à gauche).

PROTECTIONS COLLECTIVES

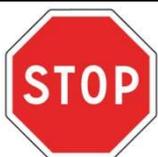
Maintenir le poste et ses abords propres et rangés après usinage.

PROTECTIONS INDIVIDUELLES OBLIGATOIRES :



CONSIGNES DE SECURITE

- Avant le démarrage, mettre l'aspiration en marche.
 - S'assurer de la bonne fixation et de la stabilité de la machine sur son support.
 - Oter les résidus de coupe entre chaque sciage après arrêt de la rotation de la lame recouverte.
 - Pendant l'usinage, se placer sur le côté de la lame de scie.
 - Utiliser des servantes réglées en hauteur pour l'usinage de pièces longues.
- A/** Vérifier que tous les éléments réglables sont bloqués en position.
- B/** Ne pas approcher les mains, doigts et bras de la lame de scie en rotation.
- C/** Eloignez les mains de la zone de travail et ne pas les placer derrière la lame.
- D/** Adapter la vitesse d'avance de la lame selon la dureté du matériau et la section de la pièce à usiner.
- E/** Aménager le poste de travail tout en conservant les zones de travail dégagées.



REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT OU D'ANOMALIE

Prévenir le professeur.
Prévenir les pompiers (18) et l'infirmerie (120).

